

Décision

Générale

colonial

Décision n° 725 du 25 juillet 1951

n° 725

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 juillet 1951

Numéro JO

n° 9 du 15/08/1951

Date du numéro

15 août 1951

TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du 1er juillet 1951, le salaire mensuel de M. Gauthier, compositeur typographe auxiliaire, en service à l'Imprimerie administrative de Djibouti, est porté à vingt-quatre mille francs (24.000).